

FICHE-RESSOURCE E LEARNING MANAGERS

Détecter et signaler : demande d'aménagement (étude de cas de Marie)

Rappel de la situation : Marie est préparatrice de commandes.

Il y a 4 ans, un diagnostic de maladie invalidante a été émis. Cette maladie chronique se manifeste par des poussées inflammatoires, amenant parfois Marie à des arrêts de travail de l'ordre d'une semaine à 15 jours. Une 1ère proposition de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation du poste de travail a été émise par le médecin du travail il y a 18 mois. Marie vient d'être de nouveau reçue par le médecin du travail à sa demande. Un nouvel avis d'aptitude accompagné d'une fiche de proposition de mesures d'aménagement stipule que vous devez « limiter sa station debout, éviter toute torsion du rachis et limiter le port de poids. ».



Que convient-il de faire pour le cas de Marie ?

- ✓ **Prendre contact avec le responsable des conditions de travail ou votre RRH** qui vous guideront dans la marche à suivre vis-à-vis du médecin du travail. Notamment pour :
 - ✓ Affiner les restrictions du médecin du travail
 - ✓ Et lui indiquer celles que vous pouvez prendre en compte et celles que vous ne pouvez pas.
- ✓ **Vérifier si le collaborateur est reconnu travailleur handicapé** auprès du Responsable des Conditions de travail d'OCP ou de la secrétaire d'établissement. Si ce n'est pas le cas, demandez-lui (ou à votre secrétaire d'établissement) d'évoquer l'utilité de cette démarche avec votre salarié.